

AFP, 13 janvier 2014

Mots-clés : collectivités

Cumul des mandats: combat d'arrière-garde en vue au Sénat - Prev, Présentation

Par Jean-Louis PREVOST

PARIS, 13 janvier 2014 (AFP) - A deux mois des municipales, les sénateurs vont mener cette semaine un dernier combat d'arrière-garde contre le cumul des mandats, promesse de campagne du candidat François Hollande contre laquelle ils sont en guerre, contre l'avis des députés. Le Sénat se penche de nouveau sur le texte mercredi et jeudi. Mais l'Assemblée nationale aura le dernier mot, le 21 janvier, et son adoption ne fait pas de doute.

Le Sénat, dont la majorité des membres est opposée à l'interdiction du cumul des mandats, avait gagné une première manche en septembre contre le gouvernement en s'exonérant du dispositif. Les sénateurs avaient adopté le texte du ministre de l'Intérieur Manuel Valls après avoir voté un amendement les autorisant à continuer à exercer une fonction exécutive locale - en plus de leur mandat national - à la différence des députés.

L'Assemblée nationale avait par la suite rétabli l'article premier du projet de loi qui dresse la liste des fonctions incompatibles avec le mandat de député ou sénateur à partir de 2017: maire ou adjoint, président ou vice-président d'une intercommunalité, d'un conseil départemental ou régional, d'une société d'économie mixte, d'un établissement public local ou de "toute autre collectivité territoriale créée par la loi".

La commission des Lois du Sénat a limité à nouveau la semaine dernière aux seuls députés l'interdiction du cumul des mandats. C'est cette version qui sera étudiée cette semaine à la Haute Assemblée et que les sénateurs voteront à nouveau.

Mais en toute logique, les députés reviendront sur cette position en confirmant lors du vote ultime l'interdiction du cumul à tous les parlementaires. Pour de nombreux sénateurs, le projet de loi du gouvernement qui les empêche d'avoir des responsabilités locales remet en cause le rôle du Sénat, considéré comme le représentant des collectivités locales.

Dernières cartouches

Parmi eux on retrouve des UMP, des centristes, des radicaux de gauche et des socialistes, comme le président du groupe PS François Rebsamen.

En revanche les communistes, les écologistes, et d'autres socialistes, comme le porte-parole du parti David Assouline, le président de la commission des Lois Jean-Pierre Sueur, ou celui du Sénat Jean-Pierre Bel, soutiennent le projet du gouvernement.

Des sénateurs, dont le président du groupe RDSE (à majorité radicale de gauche) Jacques Mézard, ont annoncé leur intention de tirer des dernières cartouches en contestant devant le Conseil constitutionnel le droit aux députés de légiférer sur une question concernant le Sénat. La Constitution prévoit en effet que les lois organiques concernant le Sénat doivent être adoptées en termes identiques par les deux assemblées. Le gouvernement estime que cette disposition ne s'applique qu'aux textes concernant uniquement les sénateurs, ce qui n'est pas le cas du texte sur le non-cumul.

"Le Sénat est, selon les termes de l'article 24 de la Constitution, le représentant des collectivités territoriales de la République, c'est sa raison d'être", fait valoir M. Mézard. "On ne peut donc concevoir un Sénat de plein exercice si le lien organique qui l'unit aux responsabilités locales est rompu".